

# Lettre aux RU

Lettre d'information aux représentants  
des usagers en santé  
en Centre-Val de Loire

## COVID-19 Renforcement des mesures de prévention et de protection dans les EHPAD

La situation actuelle au sein des EHPAD est sensible car la crise liée au Coronavirus a soumis à rude épreuve les établissements sociaux et médico-sociaux impliquant la mise en place de mesures contraignantes à la fois pour les résidents et pour leurs proches, néanmoins essentielles pour les protéger des risques face à la COVID-19.

Depuis début août, il a été constaté une circulation plus active du virus et des cas positifs ont été révélés au sein des EHPAD de la région. En conséquence, l'ARS Centre-Val de Loire a transmis aux EHPAD de la région un protocole relatif au renforcement des mesures de prévention et de protection des établissements médico-sociaux accompagnant des personnes à risque de forme grave de COVID-19. Ce document précise les mesures à réactiver ou à

par les  
trices et  
teurs  
sement.

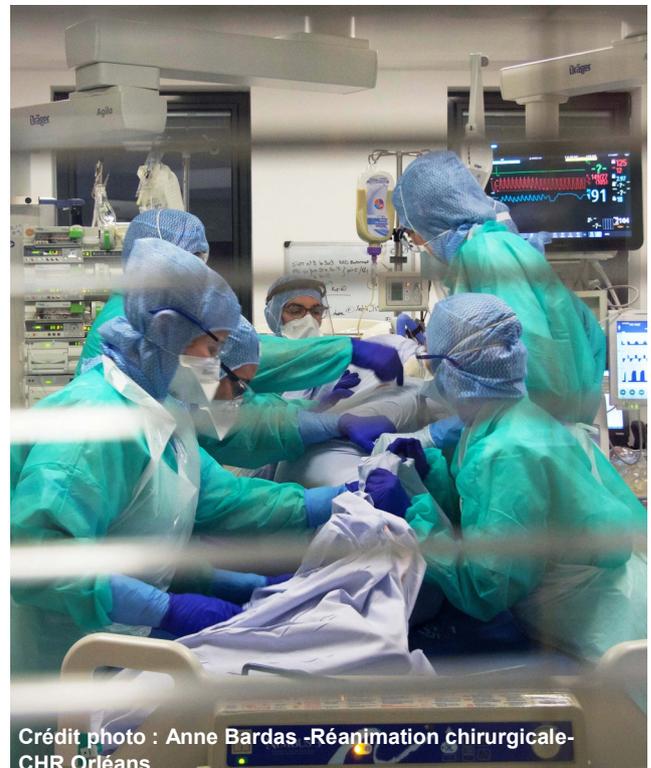
« Plus que jamais il est de la responsabilité collective de continuer à protéger nos aînés\* ... »

renforcer  
dirc-  
les direc-  
d'établis-  
En effet,  
direction

« C'est la de l'EHPAD, en concertation avec l'équipe soignante et après avis du Conseil de la Vie Sociale qui a la responsabilité de l'organisation de ces visites ». Ce document a été actualisé et les mesures prises ont été décidées par le Conseil de défense et de sécurité nationale.

### PLAN DE LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19

Brigitte BOURGUIGNON, ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie a présenté le plan de lutte contre l'épidémie de COVID 19 dans les établissements médico-sociaux. Elle souhaite, en lien avec les acteurs du terrain, tirer tous les enseignements de cet épisode. Des séminaires de travail sont organisés, à l'issue d'une 1<sup>ère</sup> journée de con-



Crédit photo : Anne Bardas -Réanimation chirurgicale- CHR Orléans

certation « 10 repères pour protéger les personnes âgées sans les isoler » ont été proposés aux familles et aux établissements. Ce document s'accompagne d'une vidéo sur les gestes barrières à respecter dans les EHPAD, à destination des visiteurs qui sera mis à la disposition des professionnels pour être diffusée à l'intérieur des établissements. Lors de l'allocution du Président de la République du 28 octobre 2020, il a été précisé que les visites dans les EHPAD, avec le respect des gestes barrières, étaient maintenues.

**Vous retrouverez ces éléments sur le site Internet : [www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr)**



Un article rédigé par Danièle Desclerc-Dulac, Présidente de France Assos Santé Centre-Val de Loire est paru dans la revue Gestions Hospitalières, revue nationale qui fait l'écho des bonnes pratiques hospitalières et de l'actualité du monde hospitalier. Il est consacré à la valorisation et à la protection des données de santé. <http://gestions-hospitalieres.fr/dossier/donnees-de-sante-utilisation-protection-et-valorisation/>

## JOURNÉE DE RENTRÉE SOCIALE DE L'URIOPSS

Du 25 septembre au 5 octobre 2020, l'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratif Sanitaires et Sociaux a tenu, dans chacun des 6 départements de la région, sa journée de rentrée sociale. Au programme : actualités des politiques publiques des Associations Sanitaires, Sociales et Médico-Sociales, et tables rondes sur :

- L'accompagnement des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité et de handicap en lien avec la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.
- L'impact de la crise sanitaire sur la situation économique et l'emploi des personnes vulnérables. Table ronde sur les questions d'égalité hommes-femmes, de l'attractivité des métiers, de l'emploi accompagné.
- La transformation de l'offre médico-sociale et l'impact de la crise sanitaire sur les évolutions engagées (Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC), Grand âge...)
- L'habitat inclusif. Comment rendre effectif le droit de chacun à choisir son lieu de vie, d'identifier les liens entre le domicile, les établissements et les services...

Les représentants de France Assos Santé Centre-Val de Loire présents ont souligné la qualité des échanges très constructifs.

# La Vie du Réseau

**VIE LIBRE, ASSOCIATION ADHÉRENTE À L'UNAASS, ASSURE UNE PRÉSENCE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL. EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE, ELLE COMPTE PRÈS DE 800 ADHÉRENTS (DONT DES FAMILLES), 6 COMITÉS DÉPARTEMENTAUX ET 1 RÉGIONAL, UNE QUINZAINES DE SECTIONS, ET DES DIZAINES « D'ÉQUIPES DE BASE », FORMÉES ET AYANT LA CAPACITÉ D'INTERVENIR DANS LES QUARTIERS...**

ZOOM SUR UNE ACTIVITÉ ASSOCIATIVE PENDANT LE CONFINEMENT

CETTE ASSOCIATION PREND EN CHARGE TOUS TYPES D'ADDICTIONS Y COMPRIS LES TROUBLES DU COMPORTEMENT ALIMENTAIRE (TCA). L'ACTION DE VIE LIBRE DURANT LA CRISE SANITAIRE ET LA PÉRIODE DE CONFINEMENT A ÉTÉ TRÈS IMPACTÉE.

C'est avant tout un mouvement familial qui affirme que tout être humain quel qu'il soit a droit à la santé, et qui croit en la valeur humaine et les ressources que chacun peut mobiliser pour aller vers la guérison. La thérapie que Vie Libre emploie auprès des malades alcooliques se situe en trois périodes :

**AVANT-** Après avoir été alerté par des prescripteurs comme le maire du village, la gendarmerie, l'assistante sociale, le médecin généraliste,... Vie Libre se rendra au plus vite au domicile, en équipe de 2, pour une première rencontre, basée sur l'écoute et l'accompagnement du malade dans diverses démarches. Le plus délicat, c'est de convaincre la personne d'assister à une réunion. « Et puis un jour, sans savoir pourquoi, le patient formulera l'envie d'aller en soin. »

### PENDANT – APRÈS LES SOINS

Les bénévoles vont maintenir le dialogue en rendant visite aux malades afin de préparer et d'encourager la non consommation de produits psychotropes. La Commission Femmes va soutenir la conjointe qui a besoin d'accompagnement en raison de la co-dépendance. »

Vie Libre tisse des liens avec les structures œuvrant dans le champ des addictions et en santé mentale. Des conventions sont signées avec la Justice et ses services d'insertion et de probation (SPIP) pour assurer le suivi des soins et avec les lieux de soins pour assurer des permanences régulières.

Pendant le confinement, « On n'a pas pu maintenir les réunions, ni

les groupes de paroles. A vie Libre la guérison est l'œuvre commune de tous les militants autour du malade. On sait que sans rencontres, c'est voué à l'échec. Il existe internet, les réseaux sociaux mais ce n'est qu'un moyen de communication parmi tant d'autres [...]

On a mis en place quelques visio-conférences, certains malades ont perdu le contact avec Vie Libre. On s'est aperçu qu'il y avait une hausse de 11% à 12% de consommation d'alcool. On ne pouvait pas se déplacer, c'était terrible. Néanmoins on a eu une dérogation pour les personnes suivies sous main de justice. Nous avons eu de nombreux appels des familles pendant le confinement pour nous signaler des violences faites aux femmes et aux enfants.

Dès le déconfinement, on s'est précipité chez ceux qu'on n'a pas pu voir. Les personnes étaient contentes de revenir dans les groupes. »

Les militants en Centre-Val de Loire effectuent un travail quotidien, aussi bien pour covoiturer un malade chez le médecin, au SPIP, en soins, aux urgences, etc. La majorité de ces malades en situation de précarité extrême et/ou en isolement ne voient que Vie Libre.

Ils se déplacent là où les addictions font souffrir, inquiètent ou dérangent. Ils apportent une écoute bienveillante à tous, **24h/24 et 7j/7 partout** et plus particulièrement en région Centre-Val de Loire.

**Contact : Vie Libre 02.48.56.66.04**  
[vielibre.cr.centre@orange.fr](mailto:vielibre.cr.centre@orange.fr)





## « Les cordées : se relier de pair en pair »

**L'APF FRANCE HANDICAP CENTRE-VAL DE LOIRE, MET EN PLACE UN PROJET « LES CORDÉES : SE RELIER DE PAIR EN PAIR ».**

Vous êtes une personne en situation de handicap ou proche aidant, vous souhaitez partager votre expérience, votre autonomie, vous êtes motivés et vous avez la volonté d'agir pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap et leurs proches aidants, APF France Handicap vous propose de devenir « pair-émulateur ».

Le « pair-émulateur » est une personne en situation de handicap quel que soit le type de handicap

et son origine, ou un proche aidant (parents, fraterie, conjoint...), qui souhaite partager son expérience avec des personnes à la recherche de plus d'autonomie. Pour remplir au mieux cet accompagnement, une formation est proposée.

**Pour plus de d'information, veuillez contacter : Laure Burin des Roziers au 06.42.19.31.67 ou Papa Diop au 06.08.11.89.89.**

France Assos Centre-Val de Loire fait partie du comité de pilotage de cette expérimentation financée par l'ARS de la région.



## Le PLFSS - Quésaco ?

**LA SÉCURITÉ SOCIALE COMPREND L'ENSEMBLE DES MÉCANISMES DE PRÉVOYANCE COLLECTIVE PERMETTANT AUX PERSONNES DE FAIRE FACE AUX « RISQUES SOCIAUX » TELS QUE LA MALADIE, L'INVALIDITÉ, LE CHÔMAGE, LA MATERNITÉ, LES CHARGES DE FAMILLE OU LA VIEILLESSE. LE PLFSS SE DIVISE EN QUATRE BRANCHES DONT LE BUT EST DE COUVRIR CHACUN DE CES RISQUES : MALADIE, VIEILLESSE, FAMILLE, ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES.**

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) est une loi spécifique votée chaque année par le Parlement suite à la réforme constitutionnelle du 22 février 1996. Elle vise à maîtriser les dépenses sociales et de santé. Elle fixe l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), les prévisions de recettes et les objectifs de dépenses dans un cadre pluriannuel et introduit une logique « d'objectifs-résultats ».

Avant l'adoption de la LFSS, le projet de loi est conçu en étroite collaboration entre la direction du Budget et la direction de la Sécurité sociale, ce dans le cadre de la coordination entre projet de loi de finances (PLF) et PLFSS.



Le PLFSS est proposé par le Gouvernement au Parlement au plus tard le 15 octobre de chaque année. Il ne peut être le fruit que d'un projet de loi et jamais d'une proposition de loi. Le parlement dispose ensuite de 50 jours pour l'examiner. France Assos Santé a réagi face au projet en faisant des propositions d'amendements aux parlementaires sur, notamment :

la réforme de la tarification des urgences, la limitation des restes à charges hospitaliers, l'accès à la complémentaire santé, l'insertion professionnelle des malades, les pénuries de médicaments et de vaccins qui sont en inquiétante augmentation, la démocratie en santé en réclamant la participation des usagers dans la fixation des prix des produits de santé au Comité Economique des Produits de santé (CEPS) et au Conseil de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM) compétente en matière de négociation conventionnelles avec les professionnels de santé, et de fixation des taux de prise en charge.

Vous retrouverez les propositions en ligne sur notre site Internet :

<https://www.france-assos-sante.org/actualite/propositions-damendements-plfss-2021/>

**A VOS AGENDAS  
EN VISIO !**

**Groupe d'échanges**  
5 & 24 novembre 2020

**Formation « RU en CDU »**  
26 novembre 2020  
8 décembre 2020

**Formation « RU en Avant »**  
19 & 20 novembre 2020  
14 & 15 décembre 2020

**Instances statutaires**  
17 décembre 2020

### FLASH INFO !

**Suite à l'allocution du Président de la République du 28 octobre 2020, les formations en présentiel sont suspendues. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous très rapidement pour vous présenter les nouvelles modalités de formation. Dans cette attente, nous vous remercions de bien vouloir maintenir vos disponibilités pour les journées programmées ci-dessus.**

## QUOI DE NEUF AU NATIONAL Événement à venir

L'UNAASS organise le 23 novembre 2020 de 9h30 à 16h30 une journée nationale sur le thème : « COVID-19 : L'assurance maladie au cœur de la protection de la population...et demain quels changements ? Celle-ci devrait se tenir en visio-conférence. Pour toute inscription, veuillez contacter l'URAASS Centre-Val de Loire.

**Contact :**  
[centre-valdeloire@france-assos-sante.org](mailto:centre-valdeloire@france-assos-sante.org)  
02 38 80 88 92

## SANTÉ INFO DROITS

La ligne d'informations juridiques et sociales constituée de juristes et avocats qui ont vocation à répondre à toutes questions en lien avec le droit de la santé.



**Lundi, mercredi et vendredi :  
14h-18h  
Mardi et jeudi : 14h-20h**

## Le Coin du RU



### Usagers, vos droits

#### Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux circulaire n° DHOS/E1/DGSI/SD18/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE A POUR VOCATION D'INFORMER LES MALADES ACCUEILLIS DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ PUBLIC/PRIVÉ DE LEURS DROITS ESSENTIELS TELS QU'ILS SONT AFFIRMÉS PAR LES LOIS. L'EXPRESSION « PERSONNE HOSPITALISÉE » DÉSIGNE « L'ENSEMBLE DES PERSONNES PRISES EN CHARGE PAR UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ, QUE CES PERSONNES SOIENT ADMISES EN HOSPITALISATION, ACCUEILLIES EN CONSULTATIONS EXTERNE OU DANS LE CADRE DES URGENCES. »

## 11 Principes généraux

- Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge. Le service public est accessible à tous
- Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et de soins
- L'information donnée au patient doit être accessible et loyale
- Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient
- Un consentement spécifique est prévu pour certains actes (recherche biologique, don d'organes et acte de dépistage)
- Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit.
- La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement
- La personne hospitalisée est traitée avec égards
- Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent
- La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant
- Elle peut exprimer des observations sur les soins et l'accueil reçus (Commission des usagers)

### Où la trouver ?

A l'accueil de l'établissement, dans le livret d'accueil. Elle est généralement affichée dans les lieux de passage des établissements hospitaliers.

## PARLONS EN !

### Vous avez dit Nouvelle Certification ?

LA CERTIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ EST UNE DÉMARCHE CONDUITE PAR LA HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ (HAS) QUI CONCERNE TOUS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, PUBLIC OU PRIVÉ, QUELS QUE SOIENT LEUR TAILLE ET LEUR ACTIVITÉ. L'OBJECTIF FINAL EST D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES PRESTATIONS DES HÔPITAUX ET CLINIQUES.

#### ● LES ENJEUX D'UNE NOUVELLE MÉTHODE

Cette nouvelle certification appelée « certification des établissements pour la qualité des soins » et son dispositif simplifié, ont pour objectif la volonté de rechercher le résultat auprès de l'utilisateur bénéficiaire du système de santé. Elle cible la place et l'engagement des usagers. Il s'agit d'une démarche intégrée dans les pratiques et la prise en compte du regard patient sur son vécu et son parcours. Une démarche pragmatique qui laisse l'initiative aux équipes d'organiser leurs pratiques pour atteindre les résultats par les méthodes qu'ils jugent les plus appropriées selon trois axes : **une implication accrue du patient, une meilleure coordination des équipes, une dynamique d'amélioration continue des soins.**

#### ● LA MÉTHODE

Ce référentiel est structuré en 3 chapitres, en référence aux acteurs concernés : **Le patient, les équipes de soins, l'établissement et sa gouvernance.**

Chaque chapitre est constitué d'objectifs déclinés en critères modulables selon le contexte de l'établissement : les activités, leur prise en charge et les indicateurs de qualité et sécurité des soins.

#### ● POUR LES RUS

Le représentant des usagers est contributif et partie prenante de la démarche d'amélioration de l'accueil, du respect des droits, de la qualité et la sécurité des soins en regard de la démocratie sanitaire.

Lors des visites de certification, les Rus sont toujours reçus par les experts visiteurs qui ont pour mission de faire valoir leur point de vue sur l'ensemble des pratiques dispensées au sein de l'établissement.

#### ● CALENDRIER

**Le 7 décembre**, France Assos Santé, en partenariat avec la HAS, organise une conférence en ligne destinée à l'ensemble des Rus des établissements de santé permettra d'échanger sur les bénéfices et les modalités d'implication des usagers dans la certification.

A partir de décembre 2020 et jusqu'en avril 2021, la HAS présentera la certification lors des rencontres régionales organisées par les ARS et les structures régionales d'ap-

## CHIFFRE CLÉS

# 70 000

Il s'agit du nombre d'appels quotidien géré par la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie) pour tracer l'épidémie COVID-19. *Source APM News*